

DE QUOI PARLE-T-ON ?

On considère le bruit comme « **tout phénomène acoustique produisant une sensation généralement désagréable ou gênante** ».

La gravité du risque d'exposition au bruit varie selon les caractéristiques du bruit (intensité, fréquence, durée) et les conditions d'exposition.



QUE DIT LA REGLEMENTATION ?



L'article R.4432-1 du Code du Travail précise que l'employeur prend des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultants de l'exposition au bruit.

La réglementation prévoit des **valeurs limites d'expositions au bruit à ne pas dépasser**.

A partir du seuil de 80 dB(A) ou 135 dB(C) en pic, l'autorité territoriale doit **mettre à disposition des agents des moyens de protection individuelle**. L'agent bénéficie également d'une information sur les risques, d'une formation sur les moyens de prévention et d'une **surveillance médicale incluant un contrôle de l'audition**.

Si les valeurs dépassent 85 dB(A) ou 137 dB(C) en pic, l'employeur doit mettre en place une **politique de prévention collective**. Le **port des PICB devient obligatoire** (Protection Individuelle Contre le Bruit). Les lieux font l'objet d'une **signalisation appropriée**. Les agents font l'objet d'une **surveillance médicale renforcée**.



En tenant compte de l'atténuation assurée par les protecteurs auditifs, le **niveau maximum d'exposition quotidienne au bruit est fixé à 87 dB(A)** et le niveau de pression acoustique de crête ne doit jamais dépasser 140 dB(C).

| Résumé des obligations découlant des nouvelles valeurs limites d'exposition | |
|---|---|
| niveau d'exposition | obligations |
| <p>Dépassement Valeur Limite d'Exposition (VLE // PICB compris)</p> <p>Lex,d > 87 dBA Lpc = 140 dB(C)</p> | <p>>> Dépassement interdit !!!</p> <p>>> Prendre des mesures immédiates de réduction de l'exposition sonore</p> |
| <p>Dépassement Valeur d'Action Supérieure (VAS)</p> <p>Lex,d > 85 dBA Lpc = 137 dB(C)</p> | <p>>> Etablir et mettre en oeuvre un programme de mesures de réduction d'exposition au bruit</p> <p>>> Signaler les endroits concernés (broyants) et limiter leur accès</p> <p>>> Rendre obligatoire l'utilisation des PICB</p> <p>>> Exercer une surveillance médicale renforcée de l'ouïe (médecin du travail)</p> |
| <p>Dépassement Valeur d'Action Inférieure (VAI)</p> <p>Lex,d > 80 dBA Lpc = 135 dB(C)</p> | <p>>> Mettre à disposition des PICB</p> <p>>> Informer et former les travailleurs sur les risques et les résultats de leur évaluation, les PICB, la surveillance de la santé</p> <p>>> Réaliser un examen audiométrique préventif à la demande du travailleur ou à celle du médecin du travail</p> |
| <p>Quel que soit le niveau</p> | <p>>> Evaluer le risque bruit dans le cadre de l'ERP, à inclure dans le document unique avec mise à jour annuelle</p> <p>>> Supprimer ou réduire au minimum le risque, en particulier à la source</p> <p>>> Consulter et faire participer les travailleurs pour l'évaluation des risques, les mesures de réduction, le choix des PICB</p> <p>>> Maintenir le bruit dans les locaux de repos à un niveau compatible avec leur destination</p> |

MESURES DE PREVENTION

Dans la mesure du possible, il convient de :

1. Réduire le bruit à la source

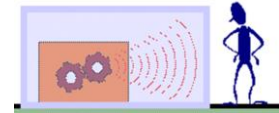
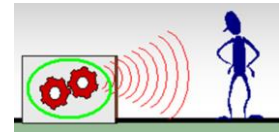
Achat de machines moins bruyantes, changement de technique, ...

2. Isoler le bruit

Capotage, écran, correction acoustique des parois du local, ...

3. Se protéger

Port des PICB : casques, bouchons pré-modelés ou sur mesure, ...



LES CONSEQUENCES

Effets du bruit sur l'organisme

Les effets du bruit sur la santé ne sont pas à prendre à la légère. Il agit sur les systèmes nerveux, cardio-vasculaires et digestifs (troubles du sommeil, gêne dans le travail, fatigue, stress...)

Effets sur l'audition

- **Traumatisme acoustique** suite à un bruit très bref et très fort (coup de fusil)
- **Fatigue auditive** : acouphène (bourdonnement, sifflement)
- **Surdité** : au début, on ne s'en rend pas compte car la perte d'audition commence sur des fréquences aiguës, puis les fréquences de la parole sont atteintes et on commence à ne plus percevoir distinctement ce qui se dit.

Le bruit, une nuisance dès 80 dB(A)
Les effets du bruit sur l'organisme

Le bruit entraîne des troubles sur l'ensemble de nos sens.

Manque de vigilance, perte de capacité en attention, fatigue plus importante.

Risque d'accident

Protéger votre audition est essentiel.

La surdité s'installe progressivement et la perte d'audition est définitive.

La surdité professionnelle est une maladie reconnue comme étant une maladie professionnelle

Effets indirects

Le bruit fatigue, dégrade les relations interpersonnelles, le climat social et nuit à la qualité du travail. Il favorise la survenance d'incidents ou d'accidents. Le bruit est source d'absentéisme.

ECHELLES DE BRUIT

